



Appui à la gestion durable des forêts du bassin du Congo et du bassin amazonien brésilien - Forafama

2009 - 2012

Contexte

Ce projet intervient dans les deux principaux massifs forestiers au monde : le bassin du Congo et le bassin amazonien, tous deux victimes de la déforestation. Les causes de cette déforestation sont multiples et distinctes entre les deux régions : exploitation industrielle non durable, utilisation du bois comme énergie, agriculture itinérante sur brûlis, agriculture industrielle...

Ces deux massifs présentent de nombreuses autres différences :

- Le bassin du Congo se partage entre plusieurs pays. L'unité réglementaire y est donc plus difficile ;
- Le niveau de développement économique et social est très différent entre les deux continents ;
- L'engagement des pays d'Afrique centrale dans l'aménagement durable a permis de conserver une grande partie de l'intégrité du massif, au contraire du massif amazonien, dans lequel l'aménagement au sens forestier du terme est plus flexible mais la déforestation illégale plus forte ;
- Malgré son engagement, l'Afrique centrale est peu reconnue internationalement dans la lutte contre la déforestation. L'importance des critères sociaux dans la certification forestière favorise les pays comme le Brésil au détriment des critères de durabilité des forêts mis en place en Afrique centrale.

Le système de certification FSC est le plus reconnu sur la scène internationale, mais il est en cours de révision afin d'aborder plus efficacement la question des bureaux de vérification dont certains seraient responsables du niveau médiocre des certifications en Amérique du Sud, notamment en comparaison de celles attribuées en Afrique centrale.

<http://www-travail.accord-biome-amazonien.org/actions/gestion-de-la-biodiversite-forestiere>

Le mécanisme de financement de la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) est actuellement en cours de négociation. Il représente en Afrique centrale une opportunité pour conforter la politique d'aménagement forestier durable (c'est-à-dire la limitation de la surface annuelle exploitée et l'allongement de la durée de rotation pour diminuer la superficie sujette à dégradation), et ainsi favoriser le développement tout en apportant une contribution significative à la lutte contre le changement climatique. Cependant, il existe à ce jour peu d'informations sur les stocks de carbone en forêt du bassin du Congo, alors que de telles informations existent en Amazonie brésilienne.

Objectifs

L'objectif général du projet est de préserver la biodiversité des deux principaux bassins forestiers et de limiter les émissions de gaz à effet de serre en luttant contre la déforestation et la dégradation des forêts.

Les objectifs spécifiques sont au nombre de deux :

- Favoriser l'intégration des politiques de gestion durable des forêts dans le futur mécanisme REDD grâce à l'échange d'expériences entre le bassin amazonien et le bassin du Congo ;
- Promouvoir l'exploitation durable des ressources ligneuses grâce à des aménagements forestiers compatibles avec la préservation des forêts et pérenniser ainsi les services environnementaux participant au maintien des stocks de carbone et à l'augmentation des revenus forestiers locaux.

Descriptif du projet

Ce projet, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le CIFOR, s'articule autour de quatre composantes :

1. Caractériser les modes de mise en valeur des espaces forestiers en comparant les avantages de l'aménagement forestier durable par rapport aux autres usages du sol forestier (aires protégées, agriculture, élevage) dans les deux bassins. La certification forestière peut valoriser l'exploitation forestière durable dans le cadre d'un mécanisme REDD, ce qu'une analyse comparative du standard carbone et des standards de certification forestière devra souligner ;
2. Préciser le potentiel carbone de l'aménagement durable comme politique de lutte contre la déforestation : évaluer l'impact de l'exploitation forestière sous aménagement durable sur le stockage de carbone, développer des outils et méthodes adaptés au contexte du bassin du Congo ;
3. Mettre en œuvre une stratégie REDD en lien avec l'aménagement forestier : améliorer les politiques actuelles d'Afrique Centrale en cohérence avec une stratégie de lutte contre la déforestation ;

4. Promouvoir l'aménagement durable dans le futur accord international sur le climat : fournir des informations aux négociateurs afin de s'assurer que l'aménagement forestier durable soit pris en compte par le futur accord.

Les échanges entre les deux continents dans le domaine de l'aménagement forestier durable permettront de bonifier les pratiques au niveau technique, social, environnemental et économique avec la mise en œuvre des concessions comme cadre commun d'application.

Impacts

Ce projet cofinancé par le FFEM contribue au développement local, économique et social des deux régions. En effet, la reconnaissance et le renforcement des politiques forestières d'aménagement durable permettent d'amplifier la contribution du système forestier aux secteurs économiques nationaux, de pérenniser les revenus locaux, et d'accompagner la mise en place des mécanismes de financement REDD.

La contribution du FFEM à la préservation de l'environnement mondial dans ce projet est certaine puisque la lutte contre la déforestation est un enjeu déterminant pour préserver la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique.

En outre, le caractère innovant du projet provient de la mise en place d'un réseau intercontinental d'échanges d'expériences pour faire reconnaître au niveau international que l'aménagement forestier est un outil dans la lutte contre la déforestation et les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, la pérennité financière et économique après projet s'inscrit dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau mécanisme REDD post 2012 qui permettra de couvrir les surcoûts que pourrait entraîner l'amélioration des pratiques d'aménagement, de gestion et d'exploitation durables des forêts.

Financements

- FFEM
- FCPF (Banque mondiale)
- Projet AFD/WWF/WCS/CI
- CIFOR
- Projet AFD/NPPE REDD